

LANCEMENT D'UN CONCOURS INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ESPACE VERT DANS LE QUARTIER DES SPECTACLES

Montréal, le 15 octobre 2020 – La mairesse de Montréal et de Ville-Marie est fière d'annoncer aujourd'hui le lancement d'un concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire visant l'aménagement du terrain n° 066, situé au nord de la place des Festivals. Le projet vise à transformer cet espace afin d'offrir un îlot de fraîcheur et un nouveau lieu de rencontre aux résidents du quartier, de même qu'aux travailleurs et aux visiteurs. Le conseil d'arrondissement a autorisé la tenue de ce concours lors de sa séance ordinaire de mardi dernier. Le dépôt des propositions des finalistes aura lieu à l'automne et le choix de l'équipe lauréate, en début d'année prochaine.

« Grâce à ce concours, nous souhaitons nous assurer que ce nouvel espace vert ait une personnalité unique et intègre les meilleures tendances urbanistiques et de design afin d'améliorer la convivialité du centre-ville. Les consultations tenues ces dernières années nous ont permis de mettre les préoccupations citoyennes et partenariales au cœur du processus d'aménagement », a déclaré Valérie Plante. « Le Partenariat du Quartier des spectacles accompagnera par ailleurs l'arrondissement de Ville-Marie et la Ville de Montréal sur le comité technique du concours. Cela nous permettra de concilier les enjeux logistiques entourant l'organisation des festivals, tout en augmentant le couvert végétal dans ce secteur fortement minéralisé », d'ajouter la mairesse.

Des objectifs d'aménagement

En 2018, une série de consultations publiques portant sur le réaménagement du site a révélé un désir collectif d'avoir accès à davantage d'espaces végétalisés dans ce secteur. Le projet vise ainsi à répondre à cette aspiration partagée et à concevoir :

- > Un jardin urbain où la végétation occupe une place prédominante dans l'aménagement et le confort des usagers;
- > Un lieu de rencontre ouvert à tous qui répond à la fois aux besoins des citoyen-ne-s du quartier, mais également à ceux des visiteur-euse-s, accessible universellement et qui encourage le dialogue entre les différents groupes sociaux;
- > Un espace multifonctionnel alliant polyvalence et flexibilité, qui permet l'été une cohabitation des activités logistiques des festivals sur une partie du site et de ceux liés à un îlot de fraîcheur en milieu de vie.

Un concours à deux volets

Ouvert aux concurrent-e-s à l'international, le concours d'architecture de paysage se tiendra en deux étapes. Lors de la première, le jury retiendra un maximum de cinq finalistes parmi les propositions anonymes reçues. Dans la seconde, les finalistes développeront une prestation (planches comprenant les esquisses, présentation du concept, évaluations budgétaires, etc.). Le même jury analysera l'ensemble des documents pour sélectionner une proposition qui sera recommandée au conseil d'arrondissement. Au terme de ce processus, le conseil procédera à l'octroi d'un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate.

Le jury est composé des personnes suivantes :

- > Élise Beauregard, architecte paysagiste, c.M.Sc.F. spéc. en sols urbains
- > Rami Bebawi, architecte, associé, Kanva
- > Vincent Lemay, architecte paysagiste, arrondissement de Ville-Marie
- > Charles Ormsby, ingénieur civil, Arup
- > Marjorie Pratte, architecte de paysage, associée, Pratte Paysage +
- > Marie-Claude Séguin, architecte paysagiste, cheffe de division - Aménagement des parcs urbains et espaces publics, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Ville de Montréal
- > Juan Torres, urbaniste, professeur titulaire, École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal

Le Bureau du design de la Ville de Montréal accompagne l'arrondissement de Ville-Marie dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce concours. Celui-ci s'inscrit dans la foulée des engagements pris par la Ville de Montréal qui visent notamment à favoriser la qualité et l'exemplarité en design et en architecture contribuant ainsi à l'affirmation de Montréal en tant que ville UNESCO de design.

L'information complète sur le concours est disponible dans la rubrique « Concours » sur le site web du Bureau du design de Montréal (designmontreal.com/concours) et des détails sur le projet de réaménagement du terrain n° 066 sont disponibles sur le site realisonsmtl.ca/terrain066.

– 30 –

Source : Patrick-J. Poirier
Chargé de communications

Renseignements : Relations médias, Ville de Montréal
514 872-4946
relationsmedias@ville.montreal.qc.ca